

Avis d'Appel d'Offres (AAON)
Délégation Générale à la Solidarité Nationale et à la Lutte contre l'Exclusion
(TAAZOUR)

AAON N°: 001/CPMP/TAAZOUR/2024

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite au Plan de Passation des Marchés Publics de TAAZOUR publié le 30 Octobre 2024 sur le site de l'ARMP.

2. La Délégation Générale TAAZOUR a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds, afin de financer les **travaux de Constructions, d'extensions et de réhabilitations d'établissements scolaires dans les sept Moughataas de Noukchott (Toujounine, Riyad, Sebkhah, Arfat, El Mina, Dar Naim et Teyaret, Dar Naim** et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre des Marchés de ces **travaux**.

Les travaux seront exécutés dans un délai ne dépassant pas huit (8) mois par lot à partir de la date de remise de site

3. La Délégation Générale TAAZOUR sollicite des offres sous plis fermés de la part des entreprises candidates disposant chacune d'un certificat de classification conformément aux dispositions du décret n°000314/MHUAT fixant le nombre de catégories correspondant à chacun des secteurs d'activités ainsi que les seuils de classification à l'intérieur de chaque catégorie pour la qualification et la classification des entreprises de bâtiment et de travaux publics.

4. **Une entreprise candidate peut soumissionner à tous les lots mais ne peut être adjudicataire que pour deux lots même si elle est moins-disante pour tous les lots.**

5. Le présent appel d'offres est un Appel d'offres national ouvert

6. Le présent appel d'offres est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions définies dans le Dossier d'Appel d'Offres.

Les entreprises qui sont dans la situation ci-dessous décrite ne peuvent pas être attributaires de ce marché :

- Les entreprises qui ont des projets avec **TAAZOUR** accusant un retard de plus de 25% des délais contractuels le jour de l'ouverture ;

7. Les exigences en matière de qualification sont détaillées dans la section III du DAO :

8. Les exigences en matière de qualification sont :

- ✓ Avoir effectivement exécuté en tant qu'entreprise principale, au cours des cinq (5) dernières années, **au moins deux marchés similaires attestés par un Maître d'Ouvrage public ou parapublic (pour des constructions d'infrastructures scolaires / sanitaires ou de bâtiments administratifs)**, qui ont été exécutées et achevées de manière satisfaisante, et qui sont similaires aux travaux proposés. La similitude portera sur la taille physique, la complexité, les méthodes/technologies ou autres caractéristiques telles que décrites dans la Section V, Spécifications des Travaux. En plus du PV de réception ou attestation justifiant l'expérience, l'entreprise doit fournir les pages de garde et de signature du marché ;

- ✓ Avoir réalisé un chiffre d'affaires attesté moyen annuel au cours des 5 dernières années, supérieur ou égal à **50 000 000 MRU**,
- ✓ Disposer du matériel minimum décrit au Règlement Particulier de l'Appel d'Offres ;
- ✓ Proposer le personnel clé décrit au Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. L'entreprise doit fournir pour chaque membre dudit personnel : le diplôme, le CV et l'engagement de disponibilité signé ;
- ✓ Disposer d'une attestation de financement bancaire d'un montant de : **50 000 000 MRU** pour chacun des lots, délivrée par une banque et destinée au besoin en fonds de roulement pour l'exécution du marché.

9. Le document d'Appel d'offres comporte l'ensemble des informations détaillées sur la nature, les spécifications et l'envergure des travaux.

10. **Le dossier d'Appel d'Offre**, en version authentique cachetée par la CPMP/TAAZOUR, pourra être obtenu auprès CPMP/TAAZOUR contre reçu de versement de la somme, non remboursable, de **dix mille ouguiyas (10 000 MRU)** au Trésor Public exclusivement, seule la copie cachetée et paraphée fait foi (**les DQE et plans architecturaux seront remis aux candidats en version électronique**) ;

11. **Les soumissions** d'une validité de 90 jours à compter de la date limite de dépôt des offres doivent être établies en français.

12. **Les offres** seront placées dans une enveloppe fermée, qui ne devra comporter que la mention : **« A Monsieur le Président de la Commission de Passation des Marchés de TAAZOUR, Lot 105 –ilot B Nord – TVZ, en face du Guichet unique, Nouakchott-Mauritanie**

Pli à n'ouvrir qu'en séance de dépouillement

13. Les offres doivent être transmises, sous peine de forclusion, au plus tard le **lundi 2 Décembre 2024 TU à 10 heures TU en quatre (4) exemplaires dont un (1) original** marqué comme tel et trois (3) copies ;

14. Les plis contenant les soumissions seront ouverts, en séance publique, **le Lundi 2 Décembre 2024 à 10 heures TU**, par la Commission Passation des Marchés Publics de TAAZOUR en présence des soumissionnaires qui souhaitent y assister ;

15. Les soumissions doivent être accompagnées d'une garantie de soumission de validité 120 jours délivrée par une banque d'un montant de **cinq cent quarante trois mille Ouguiyas (543 000 MRU)**.

16. La visite des lieux est exigée pour les entreprises candidates.

17. Les concurrents devront indiquer eux-mêmes dans leur soumission, le délai dans lequel ils s'engagent à exécuter les travaux. Ce délai ne doit pas dépasser 8 mois pour chaque lot. Toute offre proposant un délai supérieur sera rejetée.

Fait à Nouakchott le, 08/11/2024

Le Secrétaire Général